



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

COMMUNE DE LUGASSON

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de LUGASSON du **lundi 14 novembre 2022 au mardi 13 décembre 2022 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune.

La surface clôturée de la centrale est d'environ 4,76 ha. Le projet sera composé d'environ 10098 modules photovoltaïques, d'une puissance unitaire d'environ 500 Wc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société URBA 290, située 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER cedex 02. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Mme Anne Sophie BAUCHE – Responsable développement centrale au sol Ouest – URBASOLAR à l'adresse mel : bauche.anne-sophie@urbasolar.com ou par téléphone au 06 43 07 84 61.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire, avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de LUGASSON, située : 5, Le Bourg 33760 LUGASSON, où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment dédié à l'accueil du public (DDTM) à la cité administrative - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, Madame Barbara JANOUEIX, viticultrice, expert foncier agricole, se tiendra à la disposition du public à la mairie de LUGASSON pour recevoir les observations, le :

- lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h30
- lundi 28 novembre 2022 de 14h00 à 17h30
- mardi 13 décembre 2022 de 14h00 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de LUGASSON, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société URBA 290.